

Procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2025 à 18h15

Présents : GIACOMETTI Corinne, MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence.

Pouvoir : PERE Yvan à Masquelin Benoit.

Absentes excusées : GIMENEZ Clémence, de CAPELE Juliette.

Secrétaire : Masquelin Florence

Demande rajout 3 points liminaires. Madame le maire explique que nous devons rajouter 3 points à l'ordre du jour, notamment dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement.

Approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 octobre 2025. Mme le maire demande si les membres du conseil ont des commentaires ou des demandes de correction sur le PV du dernier conseil. Pas de demande - **Approuvé à l'unanimité**

Approbation d'une convention de mise à disposition des agents communaux dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement. Il est rappelé à l'assemblée que le conseil a décidé de transférer sa compétence Eau et Assainissement, comme 27 autres communes de la communauté des communes. Dans le cadre de ce transfert, une évaluation des travaux réalisés par les agents a été effectuée. Une fois la convention signée, les agents interviendront au profit de la CCRLCM à compter du 1^{er} janvier 2026. Le reversement de la part de leur salaire sera fait par le biais des attributions de compensation (remboursement estimé à ce jour à 21 260 € pour les 3 agents) - **Approuvé à l'unanimité,**

Approbation de la CLECT 2025. Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres. Que c'est le rapport définitif de la CLECT 2025 qui fixe le montant de l'attribution de compensation. Ce processus comporte plusieurs étapes : la première, objet de la présente délibération, consiste en l'approbation du rapport par les communes membres (dans le même temps le Conseil communautaire de la CCRLCM délibère à la majorité simple pour adopter le rapport de la CLECT). Le rapport de la CLECT 2025 est **approuvé à l'unanimité.**

Approbation de la fixation libre des AC 2025. Comme vu au point précédent, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées évalue nos charges dans son rapport. Dans ce cadre, la CLECT a voté son rapport définitif et il est demandé, au conseil municipal compte tenu de l'ensemble de ces éléments, d'adopter la fixation libre de l'attribution de compensation de la commune de Roquecourbe-Minervois à 14 654 € pour 2025. Mme le Maire explique qu'il s'agit comme chaque année de frais liés à l'accueil de nos jeunes dans les centres de loisirs et des frais liés à l'instruction de nos dossiers d'urbanisme) - **Approuvé à l'unanimité**

Modification part modulable assainissement. Dans le cadre du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement, la CCRLCM nous a informés du changement de régime fiscal du service d'assainissement collectif au 01/01/26. **Ainsi il nous est demandé d'ajuster les tarifs pratiqués sur la part assainissement afin de garantir une neutralité sur la facture de l'utilisateur.** En effet, comme 5 autres communes, Roquecourbe appliquait une TVA de 10% sur l'assainissement. Ce n'est pas la volonté de la CCRLCM. Il nous est donc demandé de modifier la part variable de l'assainissement afin

qu'elle soit identique au TTC actuel. Ainsi, à compter du 01 janvier 2026 le prix de l'assainissement sera fixé à 1.65 € HT (un euro soixante-cinq cents) par m3 d'eau traitée, sans qu'aucune TVA ne soit appliquée - **Approuvé à l'unanimité**

DM N°2 eau/assainissement. Mme le Maire informe le conseil municipal que le service de gestion comptable nous demande de faire des décisions modificatives. En effet, ils nous ont expliqué que les macros qu'ils nous avaient envoyé afin d'intégrer des amortissements au budget M49 sont erronées. Aussi, avant le transfert de compétence eau & assainissement il convient de corriger ces écritures. Il nous est également demandé de prévoir la somme de 5€ au compte 6588 afin de solder les centimes de TVA - **Approuvé à l'unanimité**

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater (investissement en 2026). Comme Chaque année, Madame le maire rappelle que les dispositions du CGCT précisent que la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Concrètement, cela signifie qu'entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du BP 2026, Madame le Maire pourra engager, liquider et mandater jusqu'à 25 % des dépenses prévues aux BP 2025 - **Approuvé à l'unanimité**

Fermeture Budget annexe Eau et assainissement au 31/12/25. Mme le Maire informe le conseil que suite à la décision de transférer le compétence, il convient de fermer le budget annexe M49 au 31/12/2025 - **Approuvé à l'unanimité**

Points d'information :

Lecture est faite des arrêtés pris par le maire dans le cadre de ses délégations.

Validation dossier pose caméras. Le conseil est informé que le dossier de demande de vidéoprotection a été envoyé au Préfet pour validation et qu'une convention de servitude est en cours auprès d'Enedis pour fixer les caméras sur les poteaux du fournisseur. Dès que cela sera obtenu, nous pourrions valider le devis de JD2M qui a été choisi précédemment par le conseil. Mme le Maire espère pouvoir positionner les caméras en début d'année 2026 car c'est une forte demande de la population.

Précisions installation containers de poubelles enterrés. La Sté qui va faire la fosse pour accueillir les 4 containers enterrés devrait intervenir la semaine du 1^{er} décembre 2025. Une affichette va être positionnée sur les containers actuels afin de rappeler à la population que le point de collecte unique sera positionné aux lotissements des Hiéros.

Informations et dates portant sur les festivités. Le goûter pour le Noël des enfants aura lieu le 20/12/2025. Les élus vont mettre sous plis et distribuer les invitations le we prochain. La distribution des cadeaux pour les aînés se fera le 20 également afin qu'ils puissent en profiter avant les fêtes. Les vœux du maire se feront le vendredi 09 janvier 2026 à 19h.

Pas d'info diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

